On ordonna à Bilâl de dire deux fois l’appel à la prière (« Al-Adhân ») et une seule fois l’appel qui annonce le début de la prière (« Al-Iqâmah »).

Anas ibn Mâlik (qu’Allah l’agrée) relate qu’on ordonna à Bilâl de dire deux fois l’appel à la prière (« Al-Adhân ») et une seule fois l’appel qui annonce le début de la prière (« Al-Iqâmah »).

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné à son muezin Bilâl (qu’Allah l’agrée) de répéter deux fois [les formulations] de l’appel à la prière. Ceci, car cet appel sert à annoncer [la prière] aux personnes absentes. Il faut donc tout y répéter en double, hormis « At-Takbîr » [le fait de dire : « Allâhu Akbar ! » (Allah est plus grand)] au début. En effet, il est rapporté de manière authentique que ceci doit être répété quatre fois. De même, la parole de l’Unicité [le fait de dire : « Lâ ilâha illa-Llâh » (il n'est de divinité digne d'être adorée excepté Allâh)] à la fin qui, elle, ne doit être prononcée qu’une seule fois. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ordonna également à Bilâl (qu’Allah l’agrée) de ne dire qu'une fois les formulations de l’appel qui annonce le début de la prière (« Al-Iqâmah »). En effet, « Al-Iqâmah » sert uniquement à avertir ceux qui sont déjà présents. Le muezzin doit donc tout y prononcer une seule fois, sauf « At-Takbîr » et la phrase : « Qad qâmati-ṣ-ṣalât » (la prière va être accomplie), puisqu’il est rapporté de manière authentique que celles-ci doivent y être répétées deux fois.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3307